

Décision

Générale

colonial

Décision n° 25-369-1927 nommant une commission pour vérifier les valeurs et espèces composant l'encaisse du Trésor.

n° 25-369-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 août 1927

Numéro JO
n° 369 du 31/08/1927

Date du numéro
31 août 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies: Vu le rapport du trésorier-paveur en date du 6 août 1927,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er.—Une commission, composée de : MM. Philibert, chef du bureau des finances, président: Cope, fondé de pouvoir du trésorier-pan eur; Condomines, caissier du Trésor, se réunira d'urgence, sur la convocation du président, pour vérifier les valeurs et espèces composant l'encarsse du Trésor.

Art. 2

—La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-PAISSAC.